

De: info@apdmo.com

Objet: Limite de vitesse au Domaine Mont-Orford - Votre avis SVP!

Date: 12 août 2020 à 07:55:23 HAE

À: undisclosed-recipients;

Bonjour à vous toutes et tous, membres de l'APDMO

Nous avons été contactés récemment par la municipalité d'Austin au sujet de la limite de vitesse au Domaine Mont-Orford. En effet depuis quelques années déjà, deux associations de Domaine à Austin dont les routes sont publiques, soient l'Association des propriétaires au lac des Sittelles (APLS) et l'Association des propriétaires au Domaine Mont-Orford (APDMO), avaient exprimé à l'administration municipale leur préoccupation avec la limite actuelle de vitesse de 50 km/h, considérée excessive compte tenu des caractéristiques des rues et de leur utilisation par les résidents entre autres pour leurs déplacements à pied.

En raison d'un changement de la législation provinciale, les municipalités au Québec disposent désormais davantage d'autonomie pour réglementer les limites de vitesse sur leur territoire. La ville nous offre maintenant la possibilité de réduire la vitesse maximale dans le Domaine à 40 km/h, la vitesse limite de 30 km/h – originellement souhaitée par les deux associations - étant à toutes fins pratiques réservée aux zones à haut risque, comme devant les écoles ou les hôpitaux.

Cette limite de vitesse de 40 km/h, exclusive aux deux domaines, serait communiquée aux conducteurs de véhicules aux deux entrées du Domaine, sur la rue des Floralties près du Chemin North et sur la rue des Liserons, près du Chemin Hopps.

Le conseil d'administration de l'APDMO est favorable à la réduction de la limite de vitesse au Domaine Mont-Orford à 40 km/h, mais nous désirons obtenir rapidement votre opinion sur ce changement pour en informer l'administration municipale, qui veut s'assurer de l'accord des citoyens.

La question que nous vous posons est donc la suivante :

Pour des raisons de sécurité, compte tenu des caractéristiques des rues du Domaine Mont-Orford et de leur utilisation, êtes-vous d'accord pour que la limite de vitesse, actuellement de 50 km/h, soit réduite à 40 km/h ,

OUI ou NON?

L'administration municipale compte procéder rapidement dans ce dossier. Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre réponse d'ici vendredi, le 21 août prochain, au plus tard. Nous transmettrons les résultats à la municipalité dans les jours suivants.

MERCI!